

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2015**

Délibération
n° 2015.11.156.B

**Pass'Accession -
Prestation
d'assistance
administrative,
financière et
technique aux Primo-
Accédants dans le
cadre des dispositifs
d'aide à l'accession à
la propriété dans
l'ancien à rénover -
Appel d'offres ouvert
: modification de la
délibération n°14 B
du 22 janvier 2015**

LE DIX NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 novembre 2015**

Secrétaire de séance : Fabienne GODICHAUD

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 NOVEMBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.11.156.B**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Rapporteur : Madame GODICHAUD

PASS'ACCESSION - PRESTATION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET TECHNIQUE AUX PRIMO-ACCEDANTS DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS D'AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS L'ANCIEN A RENOVER - APPEL D'OFFRES OUVERT : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°14 B DU 22 JANVIER 2015

Par délibération n°186 du 5 juillet 2012, GrandAngoulême a décidé la mise en place d'un dispositif d'aide à l'accession à la propriété dans l'ancien à rénover sur GrandAngoulême intitulé PASS'ACCESSION.

Le PASS'ACCESSION est un dispositif d'aide à l'accession dans l'ancien (logements de plus de 15 ans) à rénover, en centres urbains (zones U des POS et des PLU), sur l'agglomération.

Par délibération n°14 B du 22 janvier 2015, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une consultation par appel d'offres ouvert pour la prestation d'assistance administrative, financière et technique aux primo-accédants dans le cadre des dispositifs d'aide à l'accession à la propriété dans l'ancien à rénover. Aujourd'hui, une modification sur le contenu du marché est nécessaire afin d'ajouter le lancement en tranche conditionnelle d'une expérimentation du PASS'ACCESSION en PSLA dans l'ancien, pour éviter de voir le dispositif s'arrêter si les autres financeurs arrêtaient de participer (notamment l'ANAH).

Le dispositif consiste donc en :

- une aide à l'accession (aide de GrandAngoulême et éventuellement aide de la commune d'achat du bien immobilier),
- une aide aux travaux,
- une assistance administrative, financière et technique des ménages, prise en charge intégralement par GrandAngoulême, à l'initiative du dispositif,
- une expérimentation du PASS'ACCESSION en PSLA dans l'ancien.

La satisfaction de ce besoin nécessite le lancement d'un appel d'offres ouvert en application des articles 26-I 1°, 33, 40-III 2°, 56, 57 à 59, 72 et 77 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 23 septembre 2015,

Je vous propose :

DE MODIFIER la délibération n°14B du 22 janvier 2015 afin de prendre en compte la modification des éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD, en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer les marchés à intervenir, les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle,

D'IMPUTER la dépense au budget principal – opération 611 – chapitre 011 sous fonction 70.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|---|---|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 23 novembre 2015 | <u>Affiché le :</u> 23 novembre 2015 |